



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

DIRECTION DES FINANCES
Service Régie

Tel : 01.64.13.16.46/48
Fax : 01.60.18.06.15

Le 1^{er} septembre 2021

Objet : Quotient familial 2022

Madame, Monsieur,

Le présent document a pour objet de recueillir l'ensemble des informations indispensables à l'établissement de votre quotient familial pour l'année 2022.

Le quotient, aide apportée aux familles par la commune, constitue un effort financier important de la part de l'ensemble des contribuables en faveur de ceux dont la situation le nécessite.

La présentation complète et sincère des informations demandées revêt donc une importance particulière : il en va de l'équité que nous devons garantir entre tous les habitants de la commune.

Je vous invite à vous rendre au service Régie aux dates prévues pour le calcul du quotient familial : du 1^{er} septembre à fin décembre 2021.

Le service Régie est ouvert du lundi au samedi de 8 h 45 à 11 h 45. En cas d'impossibilité, vous pouvez envoyer par mail le formulaire et votre avis d'imposition 2021 via le portail famille ou les déposer dans la boîte aux lettres du service Régie. Vous recevrez votre quotient par mail ou par voie postale.

Attention : ceux qui ont opté pour le **100% informatique** en déclarant leurs revenus sur le site des services fiscaux devront éditer leur « avis de situation déclarative 2021 » dans leur espace personnel du site internet www.impots.gouv.fr

Je vous remercie d'avance du soin que vous mettrez à remplir ces documents, afin de permettre aux agents de la régie d'effectuer leur délicat travail dans les meilleures conditions et dans votre intérêt !

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Guy GEOFFROY